

Games & Comic Con Maghreb - Editions Z-LINK

REGLEMENT DU COSPLAY 2020

1 – Games & Comic Con Maghreb 2020 organise, en collaboration avec les éditions Z-LINK : le concours « Cosplay 2020 », le 26.27 et 28 mars 2020 à la Safex pavillon A.

2 – Le concours est ouvert à tout Algérien et Algérienne.

3 – Tout participant doit remplir la demande d'inscription et la lettre d'engagement, les envoyer par mail à laabcourrier@yahoo.fr. **Les participants confirmés doivent se présenter au stand Z-Link munis de la photocopie d'une pièce d'identité. Les mineurs doivent fournir une autorisation signée de leur tuteur légal.**

4 – Les costumes représenteront des personnages inspirés de la bande dessinée, quelque soit le genre (manga, BD, comics ou autre), de l'univers des jeux vidéo, du cinéma ou de la littérature, à l'instar des contes populaires algériens. Les participants peuvent également imaginer ou mixer plusieurs personnages.

5 – Chaque concurrent doit participer avec un seul costume. Sont exclus d'office, les costumes déjà utilisés dans un précédent concours organisé dans le cadre de Games & Comic Con Maghreb. Un candidat peut être assisté par un figurant.

6 – Un jury appréciera les candidats à partir des critères suivants :

- La qualité du costume (conception, fabrication, accessoires...)
- la gestuelle et les postures du candidat ;
- l'originalité de la mise en scène.

Le jury tiendra compte également des valeurs positives exprimées par le costume et le personnage : l'humour, la générosité, l'amitié, la solidarité, l'esprit d'échange... L'appréciation sera de 50% pour le costume et de 50% pour la mise en scène (la prestation scénique).

7 – Cinq prix seront décernés dans les catégories suivantes :

- Premier prix Meilleur Cosplay (Costume et mise en scène)
- Prix du meilleur costume
- Prix du meilleur duo
- Prix du meilleur costume
- Prix de la meilleure prestation (mise en scène)
- Nouveauté : Prix thématique du meilleur cosplay Star Wars

La décision du jury est souveraine et ne pourra en aucun cas être contestée.

8 – les candidats sélectionnés se présenteront **au stand Z-LINK** : séance photo du candidat en costume avec la remise de l'inscription (voir l'article 3 du règlement). Les prestations (mises

en scènes) auront lieu au pavillon A de la Safex à l'endroit et l'horaire communiqué. Les résultats seront dévoilés lors de la cérémonie de clôture.

9 – Les candidats s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données par les organisateurs en l'occurrence les horaires et lieux de prestation. De même, ils s'engagent à avoir un comportement exemplaire durant l'évènement.

10 – Les armes tranchantes (vraies armes), produits dangereux, inflammables ou toxiques sont proscrits. Seules les maquettes (fausses armes non dangereuses) sont acceptées. Dans le cas contraire, le candidat sera exclu du concours. L'utilisation d'animaux vivants est interdite. Le Jury ou les organisateurs du festival peuvent à tout moment intervenir afin d'interdire tout produit ou armes, costume ou objet qu'ils jugent dangereux ou ne respectant pas l'esprit positif de la compétition. Les costumes de combinaisons, uniformes, tenues représentant des corps constitués (Algérien ou étrangers), fictifs (pouvant porter à confusion avec un uniforme réel) ou officiels sont totalement proscrits. Les costumes représentant des groupes prohibés ou personnages politiques le sont également. Les fluides, liquides ou tout autre produit susceptible de salir la scène ou perturber la bien séance de la compétition sont interdits.

11 - Afin de mieux évaluer les meilleurs candidats, en sus de la mise en scène, le costume sera jugé pour sa complexité et sa qualité. Une présélection des candidats au concours sera opérée lors de l'inscription sur la base de la qualité du costume présenté par des photos, croquis accompagnés d'un texte explicatif définissant les matériaux utilisés ainsi que le projet de scénographie. Games & Comic Con Maghreb, le Jury, les membres des éditions Z-Link peuvent à tout moment de la compétition demander des preuves de la création du costume (Work in Progress) en photo ou vidéo. Un costume acheté disqualifiera directement le candidat.

12 - Les mises en scènes sont d'une durée minimale de 30 secondes et maximale de 2m. Le candidat peut l'accompagner d'une musique ou d'une vidéo qu'il devra préalablement envoyer à l'adresse mail : laabcourrier@yahoo.fr. Les musiques présentées lors de la compétition ne seront pas acceptées (les organisateurs peuvent refuser des musiques ou son après écoute). Le Jury ou l'équipe organisatrice peut après 2 minutes de prestation arrêter la mise en scène afin de permettre le passage d'autres candidats.

13 - Seul le photographe/caméraman Games & Comic Con Maghreb, Z-LINK, sont habilités à couvrir la compétition (aucune caméra n'est autorisée à l'intérieur de l'espace de compétition). La presse accréditée est habilitée à enregistrer/prendre en photo des extraits des prestations des candidats sans toutefois compromettre l'enregistrement pour le concours. Les extraits sont limités à cinq (05 minutes) du total de la prise.

14 - Les prestations de groupe (duos) se verront désigner un délégué qui représentera le groupe. Si toutefois ce dernier venait à gagner, seul le délégué se verra attribuer le prix pour

tout le groupe. La prestation de groupe inclura un nombre ne dépassant pas 2 personnes au maximum.

15 - Un cosplayer peut concourir individuellement et dans un groupe. Si toutefois, il arrivait à être primé dans les deux exhibitions, il ne peut prétendre qu'au prix à titre individuel.

16 - Le Jury est totalement souverain. Il peut demander à un candidat de refaire sa prestation en fonction du temps disponible. De même que les organisateurs peuvent solliciter de refaire la prestation ou des photos en cas de besoin. En cas de contestation sur le choix des lauréats, le président du jury départagera la nomination.

17 - Les prestations à connotations injurieuses, sexuelles, politiques ou extrêmement violentes ne sont pas acceptées. Le concours est ouvert au grand public incluant les enfants. Toute prestation ne respectant pas cet esprit mènera à l'exclusion du candidat du concours.

18 - Le candidat doit obligatoirement confectionner son costume néanmoins il peut se faire aider par une tierce personne à condition que cette contribution soit à hauteur de 40% de création personnelle du candidat. Le Jury pourra questionner le candidat sur le sujet.

19 - Les organisateurs ne sont pas responsables de la perte de quelque objet que ce soit ou effets personnels d'un candidat laissés sur les lieux du concours.

20 - Si un membre du jury est absent, les autres membres pourront décider et juger la compétition en respectant le règlement intérieur. Les membres du Jury peuvent assister à certaines mises en scènes ou juger sur la base des enregistrements vidéo des prestations des candidats ainsi que sur les photos préalablement prises.

21 - Un candidat primé dans les prix : meilleur cosplay (1^{er} prix) ne pourra pas se représenter au concours sur une durée de 1 ans de même que pour les autres prix (Sauf hors concours).

22 - Le concours : « Cosplay » a pour objectif de promouvoir cette discipline et révéler les talents dans la création de costumes et de mises en scènes. A cet effet les lauréats s'engageront à se présenter avec leurs costumes lors de la cérémonie de remise de prix ou émissions TV... Et à toutes manifestation promotionnelle Dans le cas de non-respect, ils se verront disqualifiés.